



Conseiller/conseillère en technologie médicale certifié(e) shqa

Délai d'inscription: 04.10.2023

Profil professionnel

L'examen d'association « conseiller/conseillère en technologie médicale certifié(e) shqa » était proposé à l'intention des employés des entreprises suisses de technologie médicale attirés par la perspective d'une évolution de carrière réussie.

Important : à cause du faible niveau de la demande des entreprises de technologie médicale et de leurs collaborateurs, l'examen ne sera plus proposé aux nouveaux candidats en 2024. Cette décision a été prise en accord avec Swiss Medtech, l'association de l'industrie suisse de la technologie médicale.

Seuls les candidats qui ont échoué à l'examen les années précédentes pourront le repasser en 2024 conformément au règlement d'examen (art. 5.5). A partir de 2025, l'examen ne sera plus proposé, même pour les personnes qui le répètent.

Quelques informations intéressantes et utiles concernant l'examen

Groupes-cibles

- Le personnel extérieur, tels les conseillers en technologie médicale, Medical Sales Representatives, Product Representatives, Sales Representatives, responsables des ventes/Sales Manager et Key Account Manager.
- Les collaborateurs du service interne, tels les Product Manager, assistants et Medical.
- Les employés de l'étranger souhaitant acquérir une expertise spécifique liée à la Suisse, ainsi que toute personne désireuse d'entrer dans la branche des technologies médicales.

Les candidats qui ont échoué à l'examen les années précédentes peuvent le repasser en 2024. Mais aucun nouveau candidat ne sera admis.

Règlement d'examen

Le règlement actuellement applicable à l'examen d'association " Conseiller/Conseillère en technologie médicale certifié(e) shqa » a été approuvé par le Comité de la shqa le 30 juin 2023.

Il fixe les conditions-cadres de l'examen et en précise des aspects essentiels, tels que :

- les conditions d'admission
- le catalogue des objectifs d'apprentissage
- les dates et délais
- la méthode d'examen
- les inscriptions et admissions
- les règles d'annulation
- la réussite et la répétition de l'examen
- les oppositions et voies de recours
- Veuillez étudier le règlement d'examen (voir la zone de téléchargement).

Objectifs d'apprentissage

Eléments ciblés par l'examen :

a) connaissance des bases du droit, de l'éthique et de la conformité du marché des dispositifs médicaux sur les plans juridique, commercial et éthique ;

b) connaissances médicales de base dans les domaines de l'anatomie, de la physiologie, de la physiopathologie, du diagnostic et de la thérapie, des études cliniques et de la médecine factuelle,

Conseiller/conseillère en technologie médicale certifié(e) shqa

Inscription fermée

Date

jeudi 4 avril 2024

Langue

Allemand, Français

En fonction du nombre de candidats

Type d'événement

Examen

Lieu

Universität Bern

Fabrikstrasse 6, 3012 Bern

[Plan du site](#)

Coût par personne (hors TVA)

CHF 1'100.- (pour les membres de la shqa)

CHF 1'450.- (pour les membres de Swiss Medtech)

CHF 2'800.- (pour les non-membres)

Personnes de contact



Nicole Morof

[+41 41 500 07 84](tel:+41415000784)



Rebecca Siegmann

[+41 41 500 07 86](tel:+41415000786)

connaissance des termes techniques utilisés par le milieu médical, comportement dans les services spécialisés ;

c) connaissances de base du système de santé suisse ;

d) connaissances de base des prestations et du remboursement des dispositifs médicaux ;

e) aptitude à reconnaître les besoins des professionnels de la santé et à les informer et les conseiller en tant que partenaire, de manière équilibrée et correcte, sur les produits et services représentés.

L'examen écrit de 2023 se rapportant à l'objectif d'apprentissage « Fondements juridiques et éthiques » est basé sur les lois et ordonnances en vigueur au 1er janvier 2024.

Veillez étudier les objectifs d'apprentissage (voir la zone de téléchargement).

Méthode d'examen

Les connaissances des candidat-e-s sont testées à l'aide de 90 questions à choix multiple. Les candidat-e-s disposent de 3 heures pour passer l'examen.

Conditions d'admission

Conformément à l'art. 4.7 « Inscription » du règlement d'examen, l'admission est précisée comme suit :

- Aucun nouveau candidat ne sera admis à l'examen 2024.
- Seuls seront admis les candidats qui ont échoué à l'examen les années précédentes et qui répètent l'examen.

Taxes

Candidats employés par une entreprise membre de shqa : CHF 1'100.-

Candidats employés par une entreprise membre de Swiss Medtech : CHF 1'450.--

Tous les autres candidats : CHF 2'800.00

Veillez étudier le règlement des frais (voir la zone de téléchargement).

Auto-évaluation

Si vous souhaitez faire tester rapidement vos connaissances théoriques dès maintenant, il vous suffit de cliquer sur ce [lien](#) et de passer l'auto-évaluation de l'Université de Berne avec une sélection de questions d'examen.

L'auto-évaluation n'indique pas la pondération en pourcentage des objectifs d'apprentissage, ni leur étendue ni le niveau de difficulté. La shqa n'entretient aucune correspondance sur le thème de l'auto-évaluation.

Conclusion

La réussite de l'examen vous donne droit au certificat d'association « Conseiller/Conseillère en technologie médicale certifié(e) shqa ».

Inscription – documents à présenter

Lors de l'inscription, les documents suivants sont nécessaires pour l'admission à l'examen:

- Copie de votre passeport ou carte d'identité (recto et verso)

La commission d'examen

La préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation finale de l'examen d'association relèvent de la responsabilité de la commission d'examen de la shqa. La commission d'examen valide, entre autres, toutes les questions d'examen sur le plan du contenu et de la langue avant l'examen.

Le jury d'examen se compose de personnes possédant une expertise très large et approfondie en médecine, marketing, vente et droit.

Composition de la commission d'examen:

- Christian T. Suffert, avocat, Suffert Neuenschwander & Partner (président)

- Franco Zambrino (vice-président), Sales Manager Neurovascular Switzerland, CERENOVUS
- Prof. Dr. Paul Heini, FMH Orthopädische Chirurgie und Traumatologie des Bewegungsapparates, Lindenhofgruppe
- Mathias P. Gubler, Global Compliance Operations Director, Zimmer Biomet
- Bruno Jung, responsable adj. du domaine technologie médicale, Inselspital Berne

Adresse de contact:

swiss health quality association
Commission d'examen
Alpenstrasse 12
6300 Zoug
examen@shqa.ch

Cours préparatoires

Nous vous recommandons de suivre un cours de préparation à l'examen. Vous trouverez un organisateur de cours dans la liste suivante, qui ne prétend pas être exhaustive, ainsi que sur Internet.

Les organisateurs de cours sont seuls responsables de la qualité et du contenu de la formation. Les offres ne sont ni vérifiées ni contrôlées par la shqa. La liste des organisateurs de cours publiée par la shqa ne s'accompagne d'aucun avis quant à la qualité de la formation. Pour des informations détaillées et de plus amples renseignements, veuillez vous adresser directement à ces organisateurs.

Notre conseil: contactez les écoles et demandez à votre réseau des expériences et des feedbacks: cela vous aidera à choisir le cours préparatoire.

evolab

[+41 78 936 05 55](tel:+41789360555)
office@evolab.ch
<https://www.evolab.ch>

Langue : allemand et français

Eleonore Franzl

[+41 78 247 68 88](tel:+41782476888)
office@eleonorefranzl.ch
<http://www.eleonorefranzl.ch>

Langue : allemand et français

Documents à télécharger

Règlement

Objectifs d'apprentissage

Règlement des taxes d'examen